Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Passage en invalidité et pas de signature d'un avenant

Par LaurentT

Bonjour,Merci de vos réponses par avance.
Depuis Mars 2023, je suis en invalidité, hors, mon service RH, bien que m'en ayant parlé, à semble t'il oublié de me faire signé un avenant car je suis à mi-temps maintenant. Est-ce que cela est un véritable problème pour moi ou pour mon employeur ? Puis-je sans problème laissé cela en l'état ?

Bien cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Ce mi-temps est-il un "mi-temps thérapeutique" ?
Il est préférable de noter les modifications sur un avenant signé des 2 perties, sinon l'employeur peut vous obliger à reprendre votre poste à plein temps.

PS : L'invalidité n'implique pas obligatoirement un passage à mi-temps. C'est le médecin du travail qui détermine votre aptitude.

Par LaurentT

Bonjour, non ce n'est pas thérapeutique mais définitif. Ce sont les instructions de la médecine du travail. Merci

---
Par kang74

Bonjour

Vous devez signer un avenant sinon vous serez considéré en absence injustifiées pour les heures non effectuées .
Donc oui c'est un problème à résoudre surtout si vous n'êtes qu'apte qu'à tant d'heures ...

Par LaurentT

En effet , j'ai repris le travail en mars et depuis, rien, ils ont oubliés je pense. Je touche ma pension, mon demi salaire depuis trois mois.

Par kang74

Demandez à signer un avenant ...

Par LaurentT

Merci de votre conseil.

Bien à vous